

Suisse



Capitale	Berne
Langue(s)	Allemand-français-italien-romanche
Monnaie	Franc suisse
Superficie	41290 km²
Population	7 996 026 habitants
Densité de la population	196,6 h/Km2
PIB (2011)	665 900 \$
Parc automobile en 2015	5 900 000 véhicules
Longueur du réseau routier	71 027 kms
Nb de véhicule pour 1000 habitants	521
Fuseau horaire	GMT + 1
Nombre de tués sur la route en 2015	253

La Suisse, en terminologie officielle la Confédération Helvétique, est un pays d'Europe de l'Ouest, sans accès direct à la mer. Elle est entourée par l'Allemagne, la France, l'Italie, l'Autriche et le Liechtenstein. Le pays, formé de 26 cantons, est constitutionnellement un État fédéral depuis 1848.

La Suisse a l'air d'un îlot planté au centre de l'Europe. Le pays n'est pas moins composé de paysages étonnamment variés et de populations aux caractères très différents.

À l'ouest, de Genève jusqu'au fond du Valais (ou presque) et en montant jusqu'au canton du Jura, les Suisses romands sont incontestablement d'origine latine. Cela se remarque aux premiers mots qu'ils prononcent.

De l'autre côté de la Sarine (une rivière qui fait un peu office de « frontière ») commence le domaine de la Suisse alémanique, territoire le plus grand et le plus peuplé.

À l'est, les Grisons, où l'on parle encore, mais peu, le romanche. Et au sud des Alpes, une fois franchi le tunnel du Saint-Gothard, la Suisse italienne : le Tessin.

Trois zones géographiques donc (le Jura, le Plateau et les Alpes), quatre langues nationales (l'allemand, le français, l'italien et le romanche), 26 cantons, soit autant de petits États, avec chacun ses particularismes, formant la Confédération helvétique, l'un des plus anciens pays du monde. En Suisse, le fédéralisme n'est pas un vain mot !

L'expertise automobile en Suisse

La législation Suisse en ce qui concerne le droit de la Responsabilité civile est contenue dans la loi fédérale complétant le Code civil suisse (le code des obligations - CO). Il régit les obligations en droit privé suisse de la responsabilité civile. Pour la circulation sur la voie publique ainsi que la responsabilité civile et l'assurance pour les dommages causés par des véhicules automobiles, des cycles ou des engins assimilés à des véhicules existe loi fédérale sur la circulation routière (LCR). Les bases de l'expertise automobile en Suisse ont été fondées en 1965 par l'Association Suisse des Experts Automobiles Indépendants. (ASEAI)

Cette association fédère l'ensemble des acteurs concernés par les expertises ; elle édite les directives de taxations pour les véhicules routiers et remorques (DDT), périodiquement mis à jours et appliquées par les tribunaux et compagnies d'assurance. Il existe en Suisse deux catégories d'expert en automobiles :

- **Les experts de compagnies**, qui sont engagés et formés par les différents assureurs en fonction de leurs propres exigences internes. (Environ 80%)
- **Les experts indépendants**, qui sont organisés en réseau de bureaux privés, capables de desservir tous types de mandants sur l'ensemble du territoire dans des délais rapides. (Environ 20%)

En Suisse, la profession d'expert automobile n'est pas reconnue en tant que telle.

Avant de devenir expert indépendant, le candidat doit tout d'abord prouver ses connaissances professionnelles par l'obtention d'un diplôme d'ingénieur en automobile ou d'un brevet fédérale soit de mécanicien, soit de carrossier. La formation de l'expert se poursuivra par deux ans de pratique de l'expertise, accompagnée de cours théoriques dispensés par l'ASEAI et validée par un examen de base final.

Les membres de l'union professionnelle ASEAI s'engagent à la formation continue. La formation et la spécialisation de l'expert indépendant sont également assurées par l'ASEAI, sous forme de cours internes ou externes où aussi les experts de compagnies ont la possibilité de participer.

Les compagnies d'assurances, pour la plupart membres amis de l'ASEAI, assurent la formation de leurs propres experts et invitent périodiquement les experts indépendants pour prendre connaissance de leurs nouveautés internes.

Cette structure de l'expertise permet qu'en Suisse, un rapport rédigé par un expert de compagnie ou un expert indépendant sera établi sur la base de directives neutres, principe démocratique lié à la philosophie du pays.

Associations Professionnelles

VFFS Verband Freiberuflicher Fahrzeugachse
 Association Suisse des Experts Autom
ASEAI Associazione Svizzera degli Esperti Auto

Dernière mise à jour :
29 Juillet 2016